

**1.—Crédits de réadaptation versés selon leurs fins, années terminées le 31 mars 1956 et 1957, et total au 31 mars 1957**

Fins	1956	1957	Total au 31 mars 1957
	\$	\$	\$
<b>Habitations</b> .....	<b>2,471,283</b>	<b>1,432,454</b>	<b>237,948,469</b>
Achetées sous le régime de la loi nationale sur l'habitation.....	24,646	20,991	3,325,522
Achetées indépendamment de la loi nationale sur l'habitation.....	154,665	107,324	32,334,376
Réparations, etc.....	200,694	130,800	16,552,607
Meubles et articles de ménage.....	2,057,002	1,154,285	181,274,207
Réduction d'hypothèque.....	34,276	19,054	4,461,757
<b>Entreprises commerciales</b> .....	<b>678,014</b>	<b>280,916</b>	<b>55,054,559</b>
Achat d'une entreprise commerciale.....	8,119	3,470	3,674,952
Capital de roulement.....	311,320	66,109	25,207,274
Outils et accessoires.....	358,575	211,337	26,172,333
<b>Divers</b> .....	<b>402,540</b>	<b>389,891</b>	<b>9,775,881</b>
Assurance, rentes annuelles, etc.....	351,438	201,719	8,763,650
Matériel spécial relatif à la formation.....	25,041	17,852	716,256
Vêtements.....	26,061	21,889	147,544
Remboursements.....	—	148,431	148,431
<b>Total</b> .....	<b>3,551,837</b>	<b>2,103,261</b>	<b>302,778,909</b>

**Réadaptation des blessés.**—Le travail de la Section du bien-être des blessés a continué d'augmenter au cours de la période biennale terminée le 31 mars 1957, date à laquelle le nombre des anciens combattants infirmes s'élevait à 43,123, soit une augmentation de 2,454 par rapport au chiffre correspondant du 31 mars 1955. Au cours de l'année financière 1956-1957, 1,294 anciens combattants infirmes se sont inscrits à cette section, mais comme celle-ci a réglé 1,898 cas, le nombre des cas pendants a diminué de 600 durant l'année. Au 31 mars 1957, le nombre de cas à régler s'établissait à 4,257.

Les fonctions de la Section du rétablissement des blessés sont indiquées à la page 314 de l'Annuaire de 1956. Les données statistiques au 31 mars 1957 que fournit le tableau 2 ci-après donnent la répartition des inscriptions selon le genre d'infirmité et renseignent sur l'état des divers inscrits.

**2.—Inscriptions au Service de réadaptation des blessés, selon le genre d'infirmité, au 31 mars 1957, et situation des inscrits au 31 mars 1956 et 1957**

Genre d'invalidité	Sur les contrôles	Radiés	Situation	31 mars 1956	31 mars 1957
Amputation.....	156	2,241	Employé.....	33,764	34,893
Affections des systèmes neuromusculaire et squelettique.....	1,018	12,217	Sans emploi.....	972	777
Perte totale ou partielle de l'ouïe ou de la vue.....	195	2,960	En traitement, cours de formation ou autres services.....	1,900	1,824
Affections neurologiques.....	236	1,459	Inaptes à la réadaptation.....	2,911	3,082
Affections cardio-vasculaires.....	269	3,718	Recevant une allocation à titre d'ancien combattant.....	1,294	1,492
Affections des voies respiratoires.....	1,536	10,172	Ayant quitté le Canada.....	988	1,055
Troubles mentaux et émotifs.....	337	1,031			
Non classées.....	510	5,068			
<b>Total</b> .....	<b>4,257</b>	<b>38,886</b>	<b>Total</b> .....	<b>41,829</b>	<b>43,123</b>

**Service social.**—Le Service social met à la disposition des anciens combattants et des personnes à leur charge une section des "cas particuliers", de même qu'un service de consultation en matière de bien-être pour les autres fonctionnaires du ministère. Cette division entretient des relations avec les services du bien-être à tous les paliers du gouvernement et avec des organismes sociaux et philanthropiques privés.

Le Service a des attributions bien définies en ce qui concerne l'administration du Fonds de secours auquel peuvent s'adresser les bénéficiaires d'une pension d'ancien combattant qui sont dans le besoin (voir p. 306). A la demande du ministère de la Défense